



Directives déplacement des matches COVID-19

L'instruction suivante traite de la réglementation concernant les déplacements de matches liés à COVID-19 cas dans la saison 2021/2022. L'instruction entre en vigueur avec effet immédiat.

L'entreprise de championnat de Swiss Streethockey est soumise aux exigences et exigences du concept de protection qui a été mis à la disposition de tous les clubs.

En raison de la pandémie COVID 19, on peut s'attendre à un nombre plus élevé de match qui ne peuvent pas être organisés pour la saison 2021/2022. En raison de la situation, les matches peuvent être reportés ou annulés par des ordonnances administratives ou médicales. Il est également possible que des règles nationales, cantonales ou municipales empêchent l'organisation de match à certains moments. La présente instruction régleme le classement de tous les matches, ligues et formes de match de Swiss Streethockey.

La décision concernant le déroulement, le report ou l'annulation d'un match incombe en dernière instance à Swiss Streethockey. Les décisions de Swiss Streethockey dans ce contexte sont définitives et ne peuvent donc pas faire l'objet d'un recours.



Qualification

Décalage et annulation du match pour cause de maladie

L'isolement ou la quarantaine ordonnés par une autorité est assimilé à la maladie. Un certificat médical ou une ordonnance administrative doit être délivré pour preuve de toute absence due à la maladie, à l'isolement ou à la mise en quarantaine.

Les reports de matchs et les changements de tournois sont possibles sans suite de coûts si l'on peut démontrer par écrit à Swiss Streethockey que c'est nécessaire pour des raisons liées à la COVID-19. Les conditions sont précisées ci-dessous.

Dans les conditions suivantes, un match individuel peut être reporté en raison d'une maladie, d'un isolement, d'une quarantaine ou pour des raisons administratives:

- a. Au moins cinq joueurs doivent être absents en raison d'une maladie, d'un isolement, d'une quarantaine ou pour des raisons administratives. Swiss Streethockey se réserve le droit de faire vérifier les données par un médecin-conseil.
- b. Seuls les joueurs dont la licence est délivrée à la ligue où le match doit être reporté comptent.
- c. Seuls les joueurs qui ont participé à plus de 50% des matchs de l'équipe concernée jusqu'à l'annulation du match sont inclus. Si une telle maladie survient pendant les quatre premiers matchs de la saison, les licences résolues sont déterminantes.
- d. Les matches bloqués, ainsi que les joueurs souffrant d'une blessure, ne comptent pas, même s'ils sont malades, lorsqu'il s'agit de déterminer les cinq joueurs malades.

Procédures administratives

- a. Information de l'adversaire, des arbitres et du secrétariat de Swiss Streethockey par le club qui veut reporter un match, le plus tôt possible, mais au plus tard six heures avant le début du match. Plus tard, un report n'est plus possible et le match est annulé.
- b. Dans les 3 jours suivant le match (cachet postal A-Post ou e-mail) tous les joueurs concernés doivent soumettre un certificat médical ou une injonction administrative. Swiss Streethockey se réserve le droit de rejoindre le médecin de l'association en cas de suspicion d'abus de ce règlement. Si les pièces justificatives du report, telles que les certificats médicaux ou une ordonnance administrative, ne peuvent être fournies, une défaite de forfait contre le club reporter pour non-entrée dans un match de paris de sa propre faute
- c. Le club qui ne reporte pas le match n'a aucune influence sur le déplacement. Il n'a pas droit à une indemnisation (par exemple, les frais de voyage, le loyer des halls, les recettes des spectateurs ou les indemnités). Cela vaut également pour les annulations à court terme.
- d. Les arbitres ne seront pas indemnisés pour les matchs annulés. Les frais de voyage ne sont payés aux arbitres que si les arbitres n'ont pas été contactés avant le départ. D'autres indemnités ne peuvent être réclamées.
- e. La réorganisation du match est effectuée par la commission technique en concertation avec les deux clubs.
- f. Dans les cas à court terme, la décision d'exécuter resp. Annulation d'un match relève de l'autorité du conseil d'administration.



Délai après l'expiration de la quarantaine ou de l'isolement jusqu'au prochain match

Si un match est reporté pour des raisons liées à la COVID-19, aucune avance n'est accordée avant le prochain match à l'expiration de la période de validité des pièces justificatives.

Classement de match

Toutes les équipes jouent la saison 2021/2022 selon le tableau des matches 2021/2022 de Swiss Streethockey.

Il y a trois façons d'être considéré comme un match:

- a) Le match est évalué selon le résultat, si le résultat est bien exécuté.
- b) Le match est évalué à Forfait.
- c) Le match n'est pas évalué.

Le classement extraordinaire des match (points b) et c) est finalement décidé par Swiss Streethockey.

Annulation involontaire du match

Si une équipe ne peut pas participer à un match en raison d'une maladie, d'un isolement, d'une quarantaine ou pour des raisons administratives, le match est reporté ou annulé.

Les matchs annulés ne sont pas évalués.

Annulation volontaire du match

Si une équipe ne se présente pas volontairement, l'équipe qui ne se présente pas perd par forfait et doit payer des frais conformément au catalogue des amendes et des frais.

Déplacement de matches

Les déplacements de match cause à la maladie, à l'isolement, à l'antagonie ou à des raisons administratives sont possibles dans toutes les ligues.

Les règles suivantes s'appliquent:

- a) Un match retardé dans la qualification doit être rattrapé dans les trois semaines. La commission technique peut, avec l'accord mutuel des associations concernées, accorder des dérogations. Dans tous les cas, le match doit être rattrapé avant la fin de la qualification.
- b) Si les équipes ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une nouvelle date dans les 10 jours suivant l'annulation du match, la manière suivante sera appliquée:
 - L'équipe à domicile doit signaler à l'adversaire et au secrétariat de Swiss Streethockey tous les rendez-vous dans les 3 jours, mais au moins trois pour l'exécution du match.
 - Par la suite, l'adversaire devra signaler au secrétariat de Swiss Streethockey, dans les deux jours suivant lesquels des dates proposées ne sont pas possibles (avec justification).
 - Swiss Streethockey décide ensuite définitivement de la réorganisation du match.
- c) Si une nouvelle approche n'est pas possible, le match n'est pas évalué. Cette décision incombe à Swiss Streethockey et n'est pas sujette à recours.



Annulation involontaire du match

Si un club ne peut pas faire un match pour des raisons administratives, par exemple parce que l'infrastructure est bloquée, le match peut être reporté. Le processus administratif décrit ci-dessus doit être respecté. Le report n'a pas d'effet sur les coûts, à condition que la fermeture de l'infrastructure puisse être prouvée par écrit pour des raisons de COVID-19.

Annulation volontaire du match

Si un club refuse volontairement d'organiser un match à domicile ou un tournoi, les dispositions suivantes s'appliquent:

- a) Match individuels: L'équipe domicile perd par forfait avec les conséquences financières prévues dans le catalogue des amendes et des frais.
- b) Tournoi: on essaie de trouver un nouveau lieu pour le tournoi avec les conséquences financières prévues dans le catalogue des amendes et des frais pour un déplacement du tournoi. Si aucun nouveau lieu n'est trouvé, l'équipe à domicile perdra les matchs Forfait, tous les autres matchs ne seront pas évalués et le tournoi sera annulé.

Calcul du tableau

Pour le calcul du tableau, le calcul courant du tableau est appliqué pour la saison 2021/2022.

S'il y a des matches sans classement dans une ligue, le calcul courant est remplacé par le calcul «points moyens par match».

La formule pour ce calcul est la suivante:

«Nombre de points marqués divisé par le nombre de matchs par équipe»

Ce calcul est déterminant pour la classification des équipes, et non le score total atteint. Pour plusieurs équipes assimilées, le calcul ultérieur s'applique selon les directives générales, le nombre de minutes de pénalité étant également mis en rapport avec le nombre de matchs joués, par analogie avec les points obtenus.

Nombre minimum de matchs par équipe

Il n'y a pas de nombre minimum de matchs qu'une équipe doit avoir accompli avant la fin de la qualification.



Playoff's / Playout's

La directive existante s'applique également aux matchs éliminatoires. Pour toutes les ligues, les éliminatoires peuvent être raccourcies ou annulées sans remplacement si un éliminatoire régulier n'est pas possible en raison de réglementations fédérales ou cantonales existantes.

Déplacement de matches

Les reports à cause de maladie, d'isolement ordonné, de quarantaine ou pour des raisons officielles ne sont pas possibles pour les matchs des éliminatoires dans aucune ligue. Si une équipe ne peut pas jouer un match éliminatoire pour des raisons susmentionnées, elle perd ce forfait. Le match sera inscrit avec une défaite de 5:0.

Si une série ne peut pas être jouée jusqu'à la fin, le principe suivant s'applique :

- Il n'y a pas de nombre minimum de matchs à jouer.
- En cas d'égalité : l'équipe la mieux placée dans le classement gagne la série.
- Sinon, l'équipe qui a gagné le plus de parties de la série gagne.

Annulation officielle d'un match

Si un club ne peut pas jouer un match pour des raisons officielles, par exemple parce que l'infrastructure est bloquée, le match peut être programmé comme un match à l'extérieur. La procédure administrative décrite ci-dessus doit être suivie. Le report n'a aucune conséquence sur les coûts, à condition que l'infrastructure soit bloquée pour des raisons COVID-19 puisse être documentée par écrit. Si le match ne peut pas non plus être joué par l'équipe adverse (parce que, par exemple, le terrain est déjà occupé), l'équipe perd le match par forfait. Le jeu est enregistré avec une défaite de 5:0.

Annulation volontaire d'un match

Si un club ne veut pas jouer un match ou un tournoi à domicile volontairement, les dispositions suivantes s'appliquent :

- a) Correspondances individuelles : L'équipe locale perd tout le forfait des séries éliminatoires et est éliminée des éliminatoires.
- b) Tournoi : On tentera de trouver un nouveau lieu pour le tournoi, avec des frais selon le barème des amendes et des frais pour un report du tournoi. L'équipe locale perd tous les forfaits de matchs et est éliminée de la lutte pour le titre. Si aucun nouveau lieu de compétition ne peut être trouvé, l'équipe locale perd tous les matches du forfait, tous les autres matches ne sont pas comptés et le tournoi est annulé.

Détermination des champions suisses en cas d'interruption de saison pendant la qualification

Les champions suisses ne seront pas nommés si la saison est abandonnée prématurément pendant les qualifications.

La compétence pour déterminer les ascendeurs et les descendeurs en cas d'interruption de saison pendant la qualification incombe au comité de Swiss Streethockey.

Détermination des champions suisses ainsi que des descendants et des descendants en séries éliminatoires annulation

Aucun champion suisse ne sera nommé si les playoff's n'ont pas été supprimés de façon irremplaçable et en cas d'interruption pendant les séries éliminatoires.

La compétence pour déterminer les ascendeurs et les descendeurs en cas d'interruption de saison pendant la qualification incombe au comité de Swiss Streethockey.

Tournois finals

Les tournois finals qui ne peuvent pas être organisés sont annulés sans classement.



Arbitres

Tous les arbitres sont également tenus de respecter les mesures administratives. En cas d'absence à court terme d'un arbitre de club pour cause de maladie, d'isolement, de quarantaine ou pour des raisons administratives, le club désigné est responsable du remplacement de l'arbitre. Si cela n'est pas possible en raison de la brièveté du délai, il convient de consulter immédiatement les deux équipes concernées ainsi que Swiss Streethockey. Scénarios possibles dans un tel cas :

- Le club responsable envoie au moins un arbitre.
- L'une des deux équipes peut fournir un deuxième arbitre.
- Les deux équipes fournissent chacune un arbitre.
- Il est renoncé à un deuxième arbitre avec l'accord des deux équipes.
- Les arbitres remplaçants n'ont pas besoin de remplir les conditions de qualification requises, à condition que les deux équipes soient d'accord.

Le report d'un match en raison de l'absence d'un arbitre doit être évité. Si le match ne peut pas avoir lieu en raison de l'absence d'un arbitre, le match doit être reporté. La procédure administrative décrite ci-dessus doit alors être respectée. Le report n'a pas de conséquences financières, pour autant que l'absence de l'arbitre puisse être justifiée par écrit pour des raisons liées à COVID-19. Si le match ne peut pas être reprogrammé ou s'il s'agit d'un match de barrage, le match est annulé (match sans classement).